



Bras, le 08 Octobre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE n°2025-235

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la loi n°2008-136 du 13 février 2008 relative à la sécurité des manèges, machine et installations pour fêtes foraines ou parcs d'attractions,

VU la demande en date du 04 avril 2025, de Monsieur JENTILE Bernard, exploitant du parc de jeux enfantin « le Village enchanté », pour l'installation de ses structures sur la Commune de BRAS,

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt public de réglementer l'accès de la place des Allées, afin d'assurer la sécurité et le bon ordre lors la présence du parc de jeux enfantin « Le Village enchanté » pour la période du vendredi 17 octobre 2025 au mercredi 22 octobre 2025,

ARRÊTE

Art. 1 : Le parc de jeux enfantin « Le Village enchanté », représenté par Monsieur JENTILE Bernard, est autorisé à s'installer place des Allées, du vendredi 17 octobre 2025, 09h00 au mercredi 22 octobre 2025, 20h00.

Art. 2 : Le stationnement place des Allées sera interdit et considéré comme gênant du vendredi 17 octobre 2025, 07h00 au mercredi 22 octobre 2025, 22 h00.

Art. 3 : L'exploitant sera responsable de tous dommages directs et indirects résultant aussi bien de l'occupation du domaine public que de leurs activités.

A ce titre, ils devront avoir souscrit une assurance garantissant leur responsabilité en lien avec leurs activités à l'égard de la collectivité, des tiers et des clients et devront être en mesure de présenter les justificatifs lors de tous contrôles effectués par les services compétents.

La Commune de BRAS ne saurait être tenue pour responsable pour tout dommage lié à l'occupation, par le forain, du domaine public ainsi qu'à l'exercice de leurs activités.

Art.4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Lieutenant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Maximin la Sainte Baume

Le Maire,
Franck PERO.



République Française
Liberté – Égalité – Fraternité

COMMUNE DE BRAS

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Département du Var - Arrondissement de Brignoles

Hôtel de Ville – 45 Route de Brignoles (Square Jalabert) – 83149 BRAS – Tél. : 04.94.37.23.40 – Mél. : secretariat@mairie-bras.fr